

679. D'Herfeld, réception par l'Angleterre des 5 Conciles généraux. Condamnation du Monothélisme.

680. III^e Concile de Constantinople, VI^e Œcuménique, réuni par le pape Agathon, sous la présidence officielle de 3 légats et sous la présidence d'honneur de l'empereur Constantin Pogonat.

Les Monothélites furent solennellement condamnés. On définit qu'il y avait en Notre-Seigneur 2 volontés, l'une divine et l'autre humaine, et autant d'opérations qu'il y a de natures.

La ligne de conduite du pape Honorius fut blâmée, et la personne même du pontife ne put échapper à une condamnation qui fut prononcée dans l'action XIII^e et répétée à la XVII^e et à la XVIII^e. Cette condamnation est-elle bien authentique ?

Baronius a suspecté l'authenticité des Actes du VI^e concile, en ce qui regarde Honorius. Il prétend que Théodore, patriarche de Cons., aurait interpolé ces passages, et substitué le nom d'Honorius au sien. Cet argument présenté par l'illustre historien, avec autant d'érudition que d'habileté, ne semble guère aller au delà d'une simple présomption, et ne se soutient pas devant une série d'autres faits positifs qui attestent la condamnation d'Honorius.

L'explication admise par D. Guéranger, qui s'appuie sur le sens même que présente la condamnation d'Honorius dans le Concile et dans toute la suite des faits, consiste à dire d'après cet ensemble de preuves que le pape Honorius a été réellement condamné comme fauteur de l'hérésie, mais non comme hérétique formel. Un défaut de vigilance ou de prévoyance, l'a rendu responsable aux yeux de l'Eglise entière de l'abus qu'on a fait de ses lettres.

692. Concile de Constantinople appelé *in Trullo* parce qu'il se tint dans un palais appelé Trullus ou le Dôme ; ou Quini-Sexte, parce que les Orientaux eurent la prétention de le faire regarder comme la suite et le complément des deux Conciles généraux précédents. Justinien II, fils et successeur de Constantin Pogonat, assembla ce Concile dans la pensée de dresser un corps de discipline qui servit à toute l'Eglise. Deux cent onze évêques d'Orient prirent part à cette assemblée, et composèrent de nombreux canons de discipline ; quelques-uns de ces canons ne faisaient qu'édicter de nouveaux d'anciennes ordonnances, mais d'autres étaient contraires à la discipline